

Postulat P2093.11 Xavier Ganioz/Ursula Schneider Schüttel (contrôle du travail détaché: plus de moyens pour plus de contrôles)¹

Prise en considération

Ganioz Xavier (PS/SP, FV). J'indique tout d'abord mon lien d'intérêt comme collaborateur du syndicat Unia-Fribourg. Les cas d'infractions et de sous-enchères salariales dûs à la libre-circulation des personnes sont en hausse. Les chiffres sont là pour le confirmer comme l'indique le rapport du Secrétariat d'Etat à l'économie sur la mise en œuvre des mesures d'accompagnement en 2010. Ainsi les contrôles ont relevé que 38% des entreprises étrangères détachant des travailleurs en Suisse ne respectent pas les conditions salariales prévues par les conventions collectives de travail contre 21% en 2009, soit 17% de plus. 12% de ces entreprises n'ont pas respecté les salaires usuels dans les branches non soumises à des CCT de force obligatoire contre 8% en 2009. Les entreprises suisses engageant du personnel européen ne sont pas en reste puisque 41% des entreprises contrôlées ne respectent pas les salaires prévus par les CCT, soit 11% de plus qu'en 2009 et 6% des salaires usuels dans les branches sans CCT, soit 2% de plus qu'en 2009. Au total, 16 800 entreprises étrangères ont été contrôlées en 2010, ce qui représente plus de 42 000 personnes et près de 20 000 entreprises suisses, soit 100 000 travailleurs.

Parmi les entreprises helvétiques, les agences de placements temporaires s'illustrent avec un taux d'infraction aux salaires de 41% dans le secteur principal de la construction et de 43% dans le secteur du second œuvre. Les branches du jardinage, de la sécurité mais aussi de l'industrie sont également très affectées par cette sous-enchère salariale.

Le même rapport révèle aussi une forte augmentation des travailleurs indépendants. De 2005 à 2010, leur nombre est passé de 5471 à 14 738 et le total des jours de mission a crû de 166 700 à 547 000 journées. Le même rapport du SECO montre que sur les 3524 indépendants contrôlés, dont près de 3000 dans le second œuvre, 23% sont suspectés d'être de faux indépendants! Le rapport informe encore sur les sanctions infligées par les commissions paritaires ou l'Etat en cas de non-respect des conditions de travail. Il ressort qu'environ 90% des patrons fautifs ne sont pas amendés. Quant aux amendes conventionnelles, elles ne sont pas payées ou elles ne sont payées que pour moitié des entreprises étrangères.

Malheureusement, notre canton ne déroge pas à cette situation alarmante même si le rapport du SECO indique que Fribourg n'est pas le canton le plus marqué en termes de sous-enchère par rapport aux salaires minimaux ou usuels en comparaison, par exemple, des cantons de Bâle-Campagne, Argovie ou Bâle-Ville. Pour Fribourg, c'est clairement la situation des indépendants fictifs qu'il convient de souligner, en particulier dans le secteur du second œuvre. Entre 2009 et 2010, notre canton a vu grimper le nombre de travailleurs indépendants annoncés et acceptés de 372 à 610, soit une augmentation de 64%. Selon l'appréciation des partenaires sociaux, et en particulier des représentants des organisations syndicales du canton, il ressort de ces chiffres que l'essentiel des indépendants annoncés sont de faux indépendants.

Forts de ce constat, nous vous présentons aujourd'hui un postulat qui demande qu'un rapport complet soit rédigé afin que des propositions concrètes soient émises pour augmenter de manière significative les ressources dévolues aux contrôles des entreprises et pour aménager des conditions-cadres, notamment légales, dans le but d'assurer ces contrôles et de garantir l'application des sanctions qui sont prononcées.

Notre demande nous apparaît plus que légitime et nous regrettons que le Conseil d'Etat ne veuille pas entrer en matière. Selon son argumentation, le canton de Fribourg ne connaît pas de problèmes particuliers avec le travail détaché au point qu'aucune entreprise n'a fait l'objet de sanctions par l'autorité cantonale. Le Conseil d'Etat considère dès lors qu'il n'y a pas matière à engager des moyens supplémentaires au niveau cantonal pour l'heure. Mais c'est justement ce «pour l'heure» qui pose problème! La situation au niveau national est très préoccupante et si le travail accompli aujourd'hui par nos inspecteurs est à relever, il n'y a pas de raison de fermer les yeux en attendant benoîtement qu'une tuile nous tombe sur la tête. Nombre d'arguments vont dans ce sens.

- > Premièrement, notre canton fait face à un défi démographique qui est sans cesse rappelé et qui implique, dans un avenir proche, une démultiplication des chantiers de construction. Face à un marché qui est et qui deviendra de plus en plus tendu, l'appel à la main-d'œuvre étrangère sera accru. Dans ce contexte, les entreprises devront assumer des délais exigeants et, pour empêcher les risques évidents de dumping salarial, il convient d'anticiper et de garantir les moyens qui engagent notre responsabilité.
- > Deuxièmement, le nombre de frontaliers qui travaillent dans notre canton augmente. Même si nous ne sommes pas un canton partageant une frontière avec un Etat voisin, le nombre de salariés étrangers, prêts à résider

¹ Déposé et développé le 9 juin 2011, BGC juin p. 1330; réponse du Conseil d'Etat le 6 décembre 2011, BGC février p. 366.

chez nous durant la semaine et prêts à faire le long trajet les ramenant chez eux en fin de semaine, est en progression. Avec la crise que connaissent les pays européens, il est à parier que ce phénomène va s'accroître ces prochains mois et ces prochaines années. Cet élément ne fait que renforcer notre premier argument.

- > Troisièmement, il n'est pas une semaine sans que les médias nous rapportent le cas de chantiers sur lesquels les travailleurs sont embauchés pour moins de 10 Euros de l'heure. Cela nous renvoie à des conditions de travail que nous ne pensions plus possible chez nous. Or, chers Collègues, c'est bien le cas! Ce thème est très sensible pour le public et certaines formations politiques l'utilisent pour présenter au peuple des initiatives visant à restreindre l'afflux d'étrangers et à remettre en question la libre circulation des personnes. Il est dès lors de notre responsabilité politique de réagir et, une fois encore, d'anticiper les problèmes que l'on voit se profiler à l'horizon.

Dans le même esprit, si nous nous permettons de critiquer les conditions de travail en vigueur dans les exploitations agricoles d'Espagne ou de fustiger l'esclavage ouvrier des chantiers en Chine – pays où d'ailleurs notre Conseil d'Etat se rend volontiers en délégation promotionnelle – nous sommes soumis à un devoir d'exemplarité. Balayons d'abord devant notre porte avant de considérer celles des autres!

Enfin, ce que nous demandons par notre postulat, c'est aussi une équité dans les moyens mis à disposition. Si les ressources exigées pour les abus en matière d'assurances sociales ne font pas un pli, nous demandons que l'égalité de traitement soit réalisée aussi en termes de contrôles.

C'est pourquoi, chers Collègues, nous vous demandons de soutenir ce postulat. L'affirmation du Conseil d'Etat, soulignant qu'il faut attendre une politique cohérente de la Confédération pour réagir et que les chiffres du SECO ne sont pas probants, ne constitue pas pour nous un argument suffisant. Pour nous, ceci n'est tout simplement pas un argument! Nous ne pouvons pas nous contenter de reposer sur d'hypothétiques lauriers, rien ne permet de penser que Fribourg est et demeurera un îlot de tranquillité sur cette problématique.

Vial Jacques (PDC/CVP, SC). En préambule, je précise que je fais partie du bureau de l'AFCo qui contrôle les travailleurs détachés et le travail au noir. Je précise aussi – et ça n'a pas été dit – que le postulant fait également partie de ce comité.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat a mentionné que 50% des contrôles sont effectués par le SPE, l'autre moitié par l'AFCo

dans le domaine de la construction. Les secteurs du SPE englobent les professions qui présentent très peu de cas à problèmes car ce sont principalement des professions spécialisées, comme des monteurs en installations médicales, machines de haute technologie, etc. Le taux d'infractions est assez faible et les annonces sont assez bien faites. Les contrôles ne révèlent que peu d'infractions.

Dans les domaines des professions conventionnées de la construction, ce sont les conventions collectives de travail qui effectuent des contrôles. Ces conventions collectives ont confié à l'AFCo, donc aux inspecteurs du travail au noir, de vérifier le statut des travailleurs détachés. Les autres missions de ces inspecteurs sont la gestion des déchets, le respect des CCT avec les salaires minimaux, la sécurité sur les chantiers, etc. L'AFCo est composée paritairément de représentants syndicaux – comme le postulant Ganioz – et par les représentants patronaux dont je fais partie. Le rôle des inspecteurs des travailleurs détachés consiste en particulier à démasquer les faux indépendants. Cette mission est compliquée pour des raisons politiques et pratiques.

- > Raisons politiques: la libre circulation des personnes dilue le sujet. Deuxièmement, la Confédération n'a toujours pas émis de réglementation claire en la matière et ne précise pas le terme de sous-enchère. En plus, chaque canton pratique à sa façon ces contrôles.
- > Raisons pratiques: sur les chantiers, qu'est-ce qui différencie un travailleur détaché d'un faux indépendant et d'un vrai indépendant? Le court délai d'annonce de 8 jours et la brièveté des interventions, 1 à 5 jours, favorisent les tricheurs qui donnent de fausses informations au SPE. En cas de doute, les inspecteurs doivent se documenter à l'entreprise, par exemple en Allemagne, sur les salaires versés et les conditions de travail. C'est long et presque incontrôlable! Le seul moyen serait un dépôt d'argent lors de la demande au SPE, qui serait restitué après le contrôle des documents fournis. Or cette méthode n'est pas légale aux niveaux européen et suisse.

Malgré cette constatation, l'AFCo s'est donné des moyens importants pour cerner le problème des travailleurs détachés. Elle a engagé depuis le début de cette année un inspecteur spécialisé supplémentaire à plein temps pour toutes les conventions collectives afin de répondre dans les 8 jours aux questions des inspecteurs du terrain. Cela coûte aux entreprises et aux ouvriers. Par là, nous comptons pouvoir contrôler deux fois plus que les 20% actuels, soit plus de 300 personnes par année sur les 700-1000 qui font des demandes.

Quelles sont les sanctions possibles?

Premièrement, une amende. Mais comment garantir le paiement à l'étranger d'une telle amende? Très peu s'en acquittent. En raison du faible montant, on ne peut pas faire toutes ces recherches et ces investigations.

Deuxièmement, on peut interdire de travailler en Suisse après récidive. Que voilà, en raison de la législation actuelle, des solutions peu dissuasives avec des délais aussi courts!

Alors, que faire de ce postulat?

Pour la partie confiée au SPE, selon son propre aveu, les moyens sont suffisants. Pour la construction, l'AFCo s'est déjà dotée de moyens supplémentaires avec une personne à plein temps en appui logistique aux inspecteurs du terrain. Nous gardons cependant un œil fixé sur Berne afin de bénéficier de directives fédérales plus restrictives.

Fort de ces constatations, le groupe parti démocrate-chrétien – parti bourgeois-démocratique juge inadéquat de renforcer pour l'instant ces contrôles et refusera ce postulat. Il vous recommande d'en faire autant.

Piller Alfons (UDC/SVP, SE). Die SVP-Fraktion hat das Postulat Ganioz/Schneider Schüttel studiert und diskutiert. Wir danken dem Staatsrat für die ausführliche und detaillierte Antwort. Wir sind der Meinung, dass es zwingend ist, Unternehmen, die Arbeitnehmer aus dem Ausland beschäftigen, lückenlos zu kontrollieren. Doch sind wir auch der Meinung, dass genügend Mittel und Personal zur Verfügung stehen. Es ist aber wichtig, dass schnell und unbürokratisch kontrolliert wird. Uns ist aber auch bewusst, dass das Kontrollieren und Überwachen in dieser Angelegenheit nicht immer ganz einfach ist. Ich persönlich bin der Meinung, dass der einzelne Bürger die beste Überwachung und Vorkontrolle ist und halt ab und zu Vermutungen melden soll. Denn die Kontrollstellen und die verantwortlichen Büros sind ja bekanntlich nicht auf den Baustellen. Mit diesen Bemerkungen folgen wir den Ausführungen des Staatsrates und lehnen das Postulat ab, in der Hoffnung, dass noch viele mehr in dem Saal das Gleiche tun werden.

Kolly René (PLR/FDP, SC). D'abord, mes liens d'intérêt! Artisan employeur de personnel étranger.

Le groupe libéral-radical a examiné le postulat avec attention. Les postulants craignent une sous-enchère salariale et l'émergence de faux indépendants liées à ces cas d'entreprises étrangères détachant du personnel dans notre canton et ceux d'entreprises suisses employant des travailleurs étrangers.

Notre groupe constate et relève les bases légales, les règles, les directives applicables en la matière pour la mise en œuvre des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes dans notre canton. Le groupe estime que les contrôles actuels, découlant des bases légales en place, suffisent.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat affirme qu'aucun cas n'a fait l'objet de sanctions. Eh bien, nous constatons qu'au moins une commission paritaire professionnelle a obtenu des sanctions, une interdiction de travailler et une amende. Nous constatons aussi qu'une définition de la sous-enchère salariale abusive et répétée n'existe pas. Le Conseil fédéral doit prendre position sur cette question. Le groupe est aussi d'avis que le Service public de l'emploi n'a pas besoin de plus de moyens. A noter que les commissions paritaires professionnelles se sont donné les moyens d'agir plus efficacement en donnant un mandat à l'Association fribourgeoise de contrôle pour traiter les données jusqu'à la décision. Nous relevons encore que des réflexions et des mesures se discutent au niveau fédéral sur ces questions.

Avec ces considérations, le groupe libéral-radical propose de ne pas prendre en considération ce postulat et vous invite à en faire de même.

Chassot Claude (ACG/MLB, SC). Le contenu du postulat qui fait l'objet des délibérations du moment met le doigt sur un point sensible qui est le contrôle des entreprises d'ici ou d'au-delà de nos frontières employant des travailleurs étrangers. Le groupe Alliance centre gauche y est attentif.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat nous rappelle les diverses mesures déjà prises à ce niveau, qui donnent semble-t-il satisfaction. Le Service public de l'emploi assume notamment une partie de ces contrôles. Donc, on constate que 80% des travailleurs étrangers les ont subis et que le tout fonctionne. La quantité des emplois plein temps en 2010, d'après la réponse du Conseil d'Etat concernant les travailleurs étrangers, il est vrai, ne représentait que 428 personnes. Ensuite, dans la réponse également de l'exécutif cantonal, on peut lire que le marché fribourgeois de l'emploi n'est pas altéré par la présence des travailleurs de cette catégorie. On nous annonce encore que le Conseil fédéral va certainement réajuster le tir dans ce domaine, ce qui aura pour conséquence de revoir la pratique cantonale en la matière.

Malgré ces arguments allant dans le sens du rejet du postulat, le groupe Alliance centre gauche estime que sur le fond les travailleuses et travailleurs étrangers œuvrant dans ce canton doivent être protégés quelque soit leur nombre.

Une majorité du groupe Alliance centre gauche soutiendra ce postulat.

Personnellement, après avoir entendu l'ensemble des intervenants, je ne me fais pas beaucoup d'illusions quant au résultat!

Schneider Schüttel Ursula (PS/SP, LA). Xavier Ganioz hat Ihnen die Zahlen der zunehmenden Vernetzungen der Lohnbestimmungen der Gesamtarbeitsverträge bereits gegeben auf die zunehmend notwendigen Kontrollen hingewiesen. Der Staatsrat sieht gemäss seinem Bericht keinen Handlungsbedarf, da die Zahlen im Kanton Freiburg nicht dafür zu sprechen scheinen. Weiter will er die Entwicklung auf Bundesebene abwarten.

Wir teilen die Einschätzung des Staatsrates nicht. Der Kanton Freiburg gehört zu den sich gut entwickelnden Kantonen. Die Zahlen der entzahlten Arbeitskräfte und damit diejenigen eines möglichen Missbrauches, werden ansteigen. Die verschiedenen Vorredner räumten ein, dass Kontrollen notwendig sind. Sie sind jedoch alle der Meinung, dass die Mittel ausreichen. Wo nicht kontrolliert wird, steigt der Missbrauch an. Wir erwarten, dass der Staatsrat präventiv tätig wird und vorausschauend handelt, damit dieser Missbrauch wenn nötig sanktioniert und damit eingeschränkt werden kann. Dies ist nicht nur im Interesse der Arbeitskräfte, sondern auch im Interesse der KMU. Sie haben zunehmend mit Konkurrenz zu rechnen. Der Bericht des Staatsrates könnte aufzeigen, wie und bei welchem künftigen Szenario gehandelt werden kann oder gehandelt werden muss. Er kann aufzeigen, welche Massnahmen zu welchem Zeitpunkt ergriffen werden können. Im Sinne einer präventiven Handlungsweise, eines Agierens und nicht eines Reagierens, bitte ich Sie, das Postulat zu unterstützen.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. J'aimerais souligner que la voie bilatérale avec l'Union européenne choisie par notre pays a des effets positifs sur la compétitivité et l'accès au marché. En effet, l'accord sur le libre-échange de personnes est crucial pour la bonne marche de notre économie, tant sur le plan national que dans notre canton. Qui dit accord dit également cadres et mesures d'accompagnement. C'est ainsi que le Conseil fédéral a adopté un train de mesures introduites le 1^{er} juin 2004 afin d'assurer le contrôle des travailleurs détachés, soit les travailleurs envoyés en Suisse par une entreprise étrangère, le contrôle des prises d'emploi, à savoir les travailleurs étrangers engagés au sein des entreprises suisses et le contrôle des travailleurs indépendants. Il n'est pas inutile de rappeler à qui incombe la mise en œuvre de ces différentes mesures et de préciser

quels sont les acteurs impliqués dans leur implication. Le législateur fédéral a mis en place un cadre légal des mesures d'accompagnement à la libre circulation et a prévu un système d'exécution binaire. Les commissions paritaires sont responsables des contrôles des travailleurs étrangers soumis à une CCT étendue. Je dois souligner que le Conseil d'Etat n'a aucune influence sur le déroulement de ces contrôles et ne peut dès lors pas intervenir dans les affaires des commissions paritaires selon les prescriptions de la loi fédérale. L'autre partie à savoir les 50% qui sont contrôlés par les trois inspecteurs de travail du Service public de l'emploi est également exécutée.

Grossrätin Schneider Schüttel muss ich sagen, dass effektiv Kontrollen durchgeführt werden. Es müssen also keine zusätzlichen Massnahmen unternommen werden, weil die Kontrollen und Vorsichtsmassnahmen bereits getroffen werden.

Je n'entre plus dans les détails de la statistique qui ont été relevés et qui peuvent être lus dans la réponse du Conseil d'Etat.

J'aimerais souligner que dans le cadre de la nouvelle loi sur l'emploi et le marché du travail, le Conseil d'Etat vous a proposé des mesures très concrètes pour pouvoir bien agir et vous l'avez accepté. L'article 69 prévoit des mesures de contraintes administratives en cas de suspicion d'infractions à la législation fédérale. Si l'entreprise refuse de collaborer à l'établissement des faits, le Service peut ordonner la suspension immédiate de l'activité de cette entreprise. Nous avons quand même un instrument très important dans nos mains pour agir efficacement.

Le point le plus important: c'est la Confédération qui pilote tout l'appareil des mesures d'accompagnement. La Commission de gestion du Conseil national a fait un rapport critique. Le Conseil fédéral a dû répondre aux revendications du Conseil national. Dans sa réponse du 20 janvier 2012, le Conseil fédéral affirme qu'il veut renforcer l'amélioration de l'exécution des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes. Il se déclare prêt à reprendre les recommandations proposées par la Commission, parallèlement aux mesures déjà introduites dans ce domaine. L'objectif central est l'amélioration du pilotage stratégique et opérationnel des mesures d'accompagnement, ainsi que le renforcement de la collaboration entre les acteurs concernés, notamment aussi entre les acteurs au niveau fédéral et les acteurs au niveau cantonal.

En outre, le Conseil fédéral a accepté le postulat de la Commission de gestion, l'invitant à examiner d'une part une solution législative pour combler les lacunes juridiques dans le domaine des contrats types de travail et d'autre part à apprécier la problématique des chaînes de sous-traitance. Le Conseil fédéral a donc pris ses responsabilités. La balle est dans le camp du SECO qui pourrait engager des moyens et des actions susceptibles d'influencer les organisations cantonales et les modes d'exécution de ces mesures d'accompagnement. Nul doute que le souhait des postulants s'en trouvera exaucé par l'implication du Conseil fédéral et de plus, à moindre coût pour le canton. Je vous rappelle que la moitié des coûts salariaux des trois inspecteurs de l'emploi est pris en charge par la Confédération. Pour notre canton, le SECO reconnaît et accepte un effectif de 300% au SECO pour l'exécution des mesures d'accompagnement, pas une personne de plus pour le moment. Le Conseil d'Etat est d'avis qu'il faut attendre les propositions de renforcement des mesures d'accompagnement qui devront être émises par le SECO cette année encore et vous propose de refuser la transmission du postulat.

- > Au vote, la prise en considération de ce postulat est refusée par 65 voix contre 29. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Bonny (SC, PS/SP), Brodard V. (GL, PS/SP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Ganiot (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schneider Schüttel (LA, PS/SP), Schneuwly (SE, ACG/MLB), Sutter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Wassmer (SC, PS/SP). *Total: 29.*

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johnner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-

BDP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), von Dach (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 65.*

S'est abstenu:

Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB). *Total: 1.*

- > Cet objet est ainsi liquidé.

—

Mandat MA4027.11 Nicolas Rime/Daniel Brunner/François Roubaty/Ursula Schneider Schüttel/Bernadette Hänni-Fischer/Hugo Raemy/Nicolas Repond/Xavier Ganiot/Andrea Burgener Woeffray/Guy-Noël Jelk (halte au gaspillage de l'électricité)¹

Prise en considération (retrait)

Rime Nicolas (PS/SP, GR). Lors du dépôt de notre mandat, le projet définitif de la loi sur l'énergie n'était pas encore connu. Nous avons positionné Fribourg avec cette loi dans le peloton de tête des cantons les mieux armés législativement pour aborder les réformes qui nous attendent dans le domaine de l'énergie. En lien direct avec le mandat qui nous occupe, la nouvelle loi prévoit la création d'un fonds pour l'encouragement des économies d'énergie. Les revendications que nous avons faites lors de la consultation de l'avant-projet ont pour la plupart été retenues dans la loi adoptée ce mardi. Dans la même logique qui nous avait poussés à renoncer au lancement de notre initiative populaire pour une société à 2000 Watt en 2050, nous retirons notre mandat et attendons que le Conseil d'Etat concrétise dans le règlement d'application la volonté du législatif.

- > Ce mandat est retiré par ses auteurs.

- > Cet objet est ainsi liquidé.

—

¹ Déposé et développé le 12 mai 2011, BGC mai p. 1064; réponse du Conseil d'Etat le 11 octobre 2011, BGC février 2012 p. 347.